

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 25 mai 2016 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Marie-Claude Deschênes	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Isabelle Mainguy	M. Roger B. Plamondon
Mme Johanne Minville	M. Serge Tremblay
Mme Lina Moisan	M. Yves Walsh

M. Sylvain Ouimet, représentant commissaire-parent pour le primaire
Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le secondaire
Mme Stéphanie Ratté, représentante commissaire-parent pour le EHDA.

ABSENCE

Mme Laurette Côté

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC96/15-16**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 25 mai 2016 en ajoutant le point suivant :

12.1 Plan de gestion en matières résiduelles

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du conseil des commissaires du 25 mai 2016

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 27 avril 2016
- 3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

- 6.1 Plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf
- 6.2 Nomination et affectation du personnel cadre – 2016-2017
 - 6.2.1 Affectation de Jean-François Garneau
 - 6.2.2 Affectation de Jacques Moffette
 - 6.2.3 Affectation de Danielle Vallée
 - 6.2.4 Affectation de Guy Sénéchal
 - 6.2.5 Affectation de Céline Morasse
 - 6.2.6 Affectation de Denis Chantal
 - 6.2.7. Affectation de Martin Boudreault
 - 6.2.8 Affectation de Stéphane Lamothe
 - 6.2.9 Affectation de Ninon Brière
 - 6.2.10 Affectation de Marie-Claude Gignac
 - 6.2.11 Affectation de Frédéric Pagé
 - 6.2.12 Affectation de Richard Thériault
 - 6.2.13 Affectation de Mélanie Cayer
 - 6.2.14 Affectation de Lise Joncas
 - 6.2.15 Nomination de Steeve Brière
 - 6.2.16 Nomination de Éric Bard
 - 6.2.17 Nomination de Joël Garneau
- 6.3 Poste de régisseur aux ressources matérielles

- 6.4 Calendrier scolaire 2016-2017 – Formation générale aux adultes ^D
- 6.5 Calendrier scolaire 2016-2017 – Formation professionnelle ^D
- 6.6 Olympiades en formation professionnelle – Motion de félicitations

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

7.1

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

8.1

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

- 9.1 Contrat – Ajout de véhicule de transport scolaire
- 9.2

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 10.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2019 ^D
- 10.2 Calendrier des rencontres des commissaires 2016-2017 ^D

11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

- 11.1 Prolongation de contrat du directeur général
- 11.2 Motion de félicitations - « Défi OSEntreprendre »
- 11.3 Candidature au C.A. du Cégep François-Xavier Garneau
- 11.4 Festival de films pour l'environnement – Motion de félicitations
- 11.5 Appui au comité de citoyens de Saint-Raymond – Soins de santé
- 11.6 Projet Hockey-École

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monique Delisle,
Secrétaire générale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC97/15-16

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 27 AVRIL 2016

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 27 avril 2016 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC98/15-16

6.1 PLAN CONCERTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF

Considérant que la Commission scolaire a été conviée à participer et à contribuer à l'important exercice collectif pour élaborer une vision et un plan concerté pour le développement du territoire ;

Considérant que la Commission scolaire croit que le territoire de la MRC de Portneuf fait face à d'importants enjeux et que la cohérence, la synergie, la solidarité et la complémentarité sont les principes à privilégier dans les actions de développement ;

Considérant que le territoire de Portneuf présente un potentiel de développement et de mise en valeur exceptionnel et que nous croyons qu'il dispose du capital humain et des ressources nécessaires pour maximiser ce potentiel ;

Considérant que la Commission scolaire a pris connaissance du Plan concerté de développement du territoire et des stratégies retenues collectivement pour favoriser l'atteinte de la vision concertée ;

Considérant que la Commission scolaire comprend que l'engagement des parties prenantes du territoire est une condition indispensable à la réussite de la concrétisation de la vision concertée.

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'adhérer à la vision concertée de développement du territoire de la MRC de Portneuf et d'appuyer ses valeurs et principes ;

De contribuer dans le cadre de notre mission, de nos compétences et de nos activités à la mise en œuvre de la vision concertée dans le respect de notre capacité financière ;

De collaborer dans la mesure du possible, à la concrétisation des stratégies de développement et/ou des actions concertées auxquelles nous sommes interpellés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC99/15-16

6.2.1 AFFECTATION DE M. JEAN-FRANÇOIS GARNEAU À LA DIRECTION DES ÉCOLES DES SENTIERS/DE LA RIVERAINE ET DES TROIS-SOURCES

- Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'Association québécoise du personnel de direction d'établissement (AQPDE) qu'auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;
- Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission scolaire doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;
- Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission scolaire favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;
- Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose :

- D'affecter** M. Jean-François Garneau au poste de directeur des Écoles des Sentiers/de la Riveraine et des Trois-Sources, dans une proportion de 100% et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC100/15-16

6.2.2 AFFECTATION DE JACQUES MOFFETTE À LA DIRECTION DES ÉCOLES DE LA SAUMONÈRE ET DU BON-PASTEUR

- Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'Association québécoise du personnel de direction d'établissement (AQPDE) qu'auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;
- Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission scolaire doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;
- Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission scolaire favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;
- Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

- D'affecter** M. Jacques Moffette au poste de directeur des Écoles de la Saumonière et du Bon-Pasteur, dans une proportion de 100% et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC101/15-16

6.2.3 AFFECTATION DE DANIELLE VALLÉE À LA DIRECTION ADJOINTE DES ÉCOLES DE LA SAUMONIERE ET DU BON-PASTEUR

- Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association québécoise des cadres scolaires* (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;
- Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission scolaire doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;
- Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission scolaire favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;
- Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

- D'affecter** Mme Danielle Vallée au poste de directrice adjointe des Écoles de la Saumonière et du Bon-Pasteur, dans une proportion de 100% et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC102/15-16

6.2.4 AFFECTATION DE GUY SÉNÉCHAL À LA DIRECTION ADJOINTE DES ÉCOLES DU PERCE-NEIGE, DE LA SAUMONIERE ET DU BON-PASTEUR

- Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association québécoise des cadres scolaires* (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;
- Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission scolaire doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;
- Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission scolaire favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;
- Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'affecter M. Guy Sénéchal au poste de directeur adjoint de l'École du Perce-Neige, dans une proportion de 80% et des Écoles de la Saumonière et du Bon-Pasteur, dans une proportion de 20% et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC103/15-16

6.2.5 AFFECTATION DE CÉLINE MORASSE À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DU PERCE-NEIGE

Considérant que toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association québécoise des cadres scolaires* (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission scolaire doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission scolaire favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

Considérant que l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'affecter Mme Céline Morasse au poste de directrice de l'École du Perce-Neige, dans une proportion de 100% et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC104/15-16

6.2.6 AFFECTATION DE DENIS CHANTAL À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE DU PERCE-NEIGE

Considérant que toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association québécoise des cadres scolaires* (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission scolaire doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission scolaire favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le

but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

Considérant que l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

D'affecter M. Denis Chantal au poste de directeur adjoint de l'École du Perce-Neige, dans une proportion de 100% et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC105/15-16

6.2.7 AFFECTATION DE MARTIN BOUDREAU À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE MARGUERITE-D'YOUVILLE/SAINT-JOSEPH

Considérant que toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association québécoise des cadres scolaires* (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission scolaire doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission scolaire favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

Considérant que l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

D'affecter M. Martin Boudreault au poste de directeur de l'École Marguerite-D'Youville/Saint-Joseph, dans une proportion de 100% et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC106/15-16

6.2.8 AFFECTATION DE STÉPHANE LAMOTHE À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE MARGUERITE D'YOUVILLE/SAINT-JOSEPH ET DE L'ÉDUCATION DES ADULTES DU CENTRE DE FORMATION DE PORTNEUF

Considérant que toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association québécoise des cadres scolaires* (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

- Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission scolaire doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;
- Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission scolaire favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;
- Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

- D'affecter** M. Stéphane Lamothe au poste de directeur adjoint de l'École Marguerite-D'Youville/ Saint-Joseph, dans une proportion de 60% et à l'éducation des adultes du Centre de formation de Portneuf, dans une proportion de 40 %, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC107/15-16

6.2.9 AFFECTATION DE NINON BRIÈRE À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE SAINTE-MARIE/DU GOÉLAND

- Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association québécoise des cadres scolaires* (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;
- Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission scolaire doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;
- Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission scolaire favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;
- Considérant que** l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

- D'affecter** Mme Ninon Brière au poste de directrice de l'École Sainte-Marie/du Goéland, dans une proportion de 100% et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC108/15-16

6.2.10 AFFECTATION DE MARIE-CLAUDE GIGNAC À LA DIRECTION DES ÉCOLES DU BATEAU-BLANC ET DE LA MORELLE ET À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE SAINTE-MARIE/DU GOÉLAND

Considérant que toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association québécoise des cadres scolaires* (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission scolaire doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission scolaire favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

Considérant que l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

D'affecter Mme Marie-Claude Gignac au poste de directrice des écoles du Bateau-Blanc et de la Morelle, dans une proportion de 70 %, ainsi que directrice adjointe de l'École Sainte-Marie/du Goéland, dans une proportion de 30% et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC109/15-16

6.2.11 AFFECTATION DE FRÉDÉRIC PAGÉ À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-MARC ET L'ÉCOLE DU PHARE/SAINT-CHARLES-DE-GRONDINES

Considérant que toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association québécoise des cadres scolaires* (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission scolaire doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission scolaire favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

Considérant que l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

D'affecter M. Frédéric Pagé au poste de directeur de l'école secondaire de Saint-Marc et de l'École du Phare/Saint-Charles-de-Grondines, dans une proportion de 100% et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC110/15-16

6.2.12 AFFECTATION DE RICHARD THÉRIAULT À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-MARC ET L'ÉCOLE DU PHARE/SAINT-CHARLES-DE-GRONDINES

Considérant que toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association québécoise des cadres scolaires* (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission scolaire doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission scolaire favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

Considérant que l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

D'affecter M. Richard Thériault au poste de directeur adjoint de l'école secondaire de Saint-Marc et de l'École du Phare/Saint-Charles-de-Grondines, dans une proportion de 100% et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC111/15-16

6.2.13 AFFECTATION DE MÉLANIE CAYER À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOBIN ET L'ÉCOLE MARIE-DU-SAINT-SACREMENT

Considérant que toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association québécoise des cadres scolaires* (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission scolaire doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission scolaire favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

Considérant que l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

D'affecter Mme Mélanie Cayer au poste de directrice de l'école secondaire Louis-Jobin et de l'École Marie-du-Saint-Sacrement, dans une proportion de 100% et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC112/15-16

6.2.14 AFFECTATION DE LISE JONCAS À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOBIN ET L'ÉCOLE MARIE-DU-SAINT-SACREMENT

Considérant que toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association québécoise des cadres scolaires* (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission scolaire doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission scolaire favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

Considérant que l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

D'affecter Mme Lise Joncas au poste de directrice adjointe de l'école secondaire Louis-Jobin et de l'École Marie-du-Saint-Sacrement, dans une proportion de 100% et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC113/15-16

6.2.15 NOMINATION DE STEEVE BRIÈRE À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOBIN ET DES ÉCOLES MARIE-DU-SAINT-SACREMENT, DES TROIS-SOURCES ET DES SENTIERS/DE LA RIVERAINE

Considérant que toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'Association québécoise du personnel de direction d'établissement (AQPDE) qu'auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission scolaire favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

Considérant que l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose :

De nommer M. Steeve Brière au poste de directeur adjoint à l'école secondaire Louis-Jobin et l'École Marie-du-Saint-Sacrement, dans une proportion de 80%, ainsi que les Écoles des Sentières/de la Riveraine et des Trois-Sources, dans une proportion de 20%, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC114/15-16

6.2.16 NOMINATION DE ÉRIC BARD À LA DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU CENTRE DE FORMATION DE PORTNEUF

Considérant que toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'Association québécoise du personnel de direction d'établissement (AQPDE) qu'auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission scolaire favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

Considérant que l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

De nommer M. Éric Bard au poste de directeur de la formation professionnelle du Centre de formation de Portneuf, dans une proportion de 100%, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC115/15-16

6.2.17 NOMINATION DE JOËL GARNEAU À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉTABLISSEMENT DE DONNACONA

Considérant que toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'Association québécoise du personnel de direction d'établissement (AQPDE) qu'auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission scolaire favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

Considérant que l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

De nommer M. Joël Garneau au poste de directeur adjoint de l'Établissement de Donnacona et pour des mandats particuliers à l'école secondaire de Donnacona, dans une proportion de 100%, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC116/15-16

6.3 POSTE DE RÉGISSEUR AUX RESSOURCES MATÉRIELLES

Considérant que l'article 267 du Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires;

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

De nommer Monsieur Frédéric Lajoie au poste de régisseur au Service des ressources matérielles et ce, rétroactivement à compter du 24 mai 2016, le tout conformément au Règlement des gestionnaires des commissions scolaires et à la Politique de gestion du personnel-cadre de la Commission scolaire de Portneuf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC117/15-16

6.4 CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017 – FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES

Attendu que la Commission scolaire de Portneuf établit le calendrier scolaire du Centre de formation professionnelle et du Centre d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et après les consultations d'usage,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'adopter le projet du calendrier scolaire 2016-2017 du secteur de la formation générale aux adultes du Centre de formation de Portneuf et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC117/15-16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC118/15-16

6.5 CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017 – FORMATION PROFESSIONNELLE

Attendu que la Commission scolaire de Portneuf établit le calendrier scolaire du Centre de formation professionnelle et du Centre d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et après les consultations d'usage,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'adopter le projet du calendrier scolaire 2016-2017 du secteur de la formation professionnelle du Centre de formation de Portneuf et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC118/15-16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC119/15-16

6.6 OLYMPIADES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – MOTION DE FÉLICITATIONS

Considérant la performance des élèves qui ont représenté le Centre de formation professionnelle de Portneuf lors des Olympiades québécoises qui se sont déroulées les 4, 5 et 6 mai 2016 ;

Considérant la renommée et la crédibilité qu'entraîne l'obtention de médailles lors de cet événement,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

D'adresser une motion de félicitations à l'intention de monsieur Lucas Côté-Potvin, médaillé de bronze en techniques d'usinage et ;

D'offrir à monsieur Jean-Marc Huard, enseignant, toute notre appréciation pour son engagement professionnel à l'égard du soutien et l'accompagnement accordés à son élève ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC120/15-16

9.1 CONTRAT – AJOUT DE VÉHICULE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Considérant que les Règles budgétaires pour le transport scolaire pour les années scolaires 2012-2013 à 2016-2017 permettaient à la Commission scolaire le

renouvellement de gré à gré avec les transporteurs scolaires offrant le service en 2011-2012;

Considérant que les contrats pour le transport scolaire ont été signés pour les années scolaires 2012-2013 à 2016-2017 avec nos transporteurs offrant le service en 2011-2012;

Considérant que la croissance de clientèle dans le secteur de Donnacona requiert l'ajout d'un autobus pour un parcours de 12 km;

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'autoriser l'ajout d'un autobus avec un parcours d'environ 12 km à l'annexe B de l'année 2016-2017 au montant de 50 709,30 \$ pour la compagnie Transport scolaire Donnacona Inc. ;

D'autoriser Monsieur Jean-François Lussier, directeur du service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, à signer l'annexe B ajustée pour l'année 2016-2017 pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC121/15-16

10.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2016-2019

Attendu que chaque année, en vertu des dispositions de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et qu'à la fin de cette opération, elle délivre à chacune de ses écoles un acte d'établissement, en conformité avec ce plan;

Attendu que la Commission scolaire profite de l'opportunité de ce processus pour revoir l'organisation de ses services à l'intérieur de son réseau d'écoles afin d'assurer une saine gestion de ses ressources, sachant que cette activité pourrait éventuellement entraîner une décision ayant un impact sur la localisation de sa clientèle;

Attendu qu' en vertu de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique, la procédure à suivre avant que la commission prenne une décision relative à la modification ou à la révocation de l'acte d'établissement d'une école a été respectée;

Attendu que les partenaires de la Commission scolaire et toute municipalité du territoire ont été consultés selon les dispositions de l'article 211, avant l'adoption dudit plan,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2019;

De conserver le plan triennal de destination et de répartition des immeubles 2016-2019 tel que déposé, au répertoire, sous la cote CC121/15-16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC122/15-16

10.2 CALENDRIER DES RENCONTRES DES COMMISSAIRES 2016-2017

Considérant le règlement 205, fixant le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires selon un calendrier prédéterminé et adopté avant le début de chaque année scolaire;

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'adopter le calendrier 2016-2017 des rencontres du conseil des commissaires, de le déposer sur le site de la Commission scolaire de Portneuf et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC122/15-16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC123/15-16

11.1 PROLONGATION DE CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant la résolution CC106/06-07 relative à la nomination de monsieur Jean-Pierre Soucy à titre de directeur général de la Commission scolaire de Portneuf;

Considérant que le contrat de travail de monsieur Jean-Pierre Soucy vient à échéance le 30 juin 2016;

Considérant la volonté du directeur général et celle du conseil des commissaires de prolonger le contrat actuellement en vigueur pour une année supplémentaire,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

De prolonger le contrat de travail de monsieur Jean-Pierre Soucy, directeur général de la Commission scolaire de Portneuf, jusqu'au 30 juin 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC124/15-16

11.2 MOTION DE FÉLICITATIONS « OSE ENTREPRENDRE »

Considérant l'objectif du Défi OSEntreprendre qui vise à mobiliser et développer les passions entrepreneuriales;

Considérant le franc succès remporté par les élèves de la Commission scolaire dans le cadre de ce concours,

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

D'adopter

une motion de félicitations aux élèves et enseignants qui ont remporté des prix pour les projets suivants :

- L'arbre à contes, 1^{er} prix, primaire premier cycle – École de la Morelle ;
- Des courges et des citrouilles, on en mange!, primaire deuxième cycle, École de la Morelle ;
- Boîte O Fun, primaire troisième cycle, École Sainte-Marie ;
- Un hôtel à insectes pour la forêt nourricière, coup de cœur du primaire, École de la Morelle ;
- Show-son, un voyage musical, secondaire deuxième cycle, École secondaire Saint-Marc ;
- Images + version 2.0, coup de cœur du secondaire, École secondaire Louis-Jobin à Saint-Raymond ;
- Un projet qui a du coffre, coup de cœur en adaptation scolaire au secondaire, École secondaire Louis-Jobin à Saint-Raymond ;
- Fusion créations, prix réservé aux élèves de la formation professionnelle/éducation des adultes, Centre de formation de Portneuf à Donnacona.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC125/15-16

11.3 CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU

Considérant

l'article 8 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel par lequel ces derniers sont administrés par un conseil d'administration composé de sept personnes nommées par le ministre, dont une personne choisie parmi celles proposées par les commissions scolaires du territoire desservi par le collège;

Considérant que

le poste de représentant des commissions scolaires du Cégep François-Xavier Garneau est à pourvoir,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

De présenter

la candidature de monsieur David Montminy, président de la Commission scolaire de Portneuf, comme candidat au conseil d'administration du Cégep François-Xavier Garneau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC126/15-16

11.4 FESTIVAL DE FILMS POUR L'ENVIRONNEMENT – MOTION DE FÉLICITATIONS

Considérant la participation de plus de 300 élèves dans la réalisation de courts vidéos d'animation dans le cadre du festival de films pour l'environnement;

Considérant que cette activité inscrite dans l'Année internationale des légumineuses permettait aux élèves de se familiariser avec une diversité de légumineuses et leur importance en alimentation et en agriculture,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

D'adopter une motion de félicitations aux élèves, aux enseignants et aux organisateurs du volet scolaire des écoles suivantes pour leur excellent travail dans la réalisation de ces vidéos :

- École de la Morelle ;
- École du Bateau-Blanc ;
- École de Saint-Charles-de-Grondines ;
- École du Goéland ;
- École Sainte-Marie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC127/15-16

11.5 APPUI AU COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-RAYMOND – SOINS DE SANTÉ

Considérant l'éloignement des hôpitaux de Québec, les services de santé dans Portneuf sont sous-financés et ne répondent pas à la demande des 52 000 Portneuvois et Portneuvoises;

Considérant que des études comparatives démontrent que l'Hôpital régional de Portneuf n'a pas les ressources nécessaires pour donner les services spécialisés de proximité que la population est en droit de recevoir;

Considérant les promesses des ministres précédents;

Considérant que la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf a amassé des sommes considérables pour l'acquisition d'un TACO et l'implantation d'une clinique de chimiothérapie;

Considérant que le CIUSS de la Capitale-Nationale refuse de doter la région d'un TACO, de lits pour soins de courte durée, de traitements d'hémodialyse, d'accorder plus de ressources pour Portneuf et suspend les services de mammographie;

Considérant que le 3^e étage de l'hôpital est toujours vacant;

Considérant que par le manque de soins spécialisés de proximité, des patients abandonnent leurs traitements,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

D'appuyer la demande du comité de citoyens de Saint-Raymond pour le rétablissement et la sauvegarde des soins de santé dans Portneuf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC128/15-16

11.6 PROJET HOCKEY-ÉCOLE

Considérant que le projet *HOCKEY-ÉCOLE* s'est déroulé à l'école du Perce-Neige en 2015-2016 et qu'il a fait l'objet d'un suivi auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant que les résultats des élèves impliqués dans le projet ont été transmis au Ministère après chacune des deux premières étapes de l'année;

Considérant que le gouvernement du Québec appuie toujours ce projet puisqu'il contribuera financièrement au déploiement dudit projet pour une deuxième année, soit en 2016-2017 à l'école du Perce-Neige, située à Pont-Rouge, selon une lettre d'intention à venir, indiquée par le député de Portneuf à l'Assemblée nationale du Québec ;

Considérant que trois autres municipalités ont aussi manifesté leur intérêt en indiquant qu'elles souhaitaient offrir gratuitement les heures de glace nécessaires au déploiement dudit projet, soit les villes de Donnacona, Saint-Raymond et Saint-Marc-des-Carières;

Considérant que les conseils d'établissement des écoles primaires de la Saumonière, Marguerite-D'Youville/Saint-Joseph et Sainte-Marie ont déjà indiqué leur intérêt pour accueillir le même type de projet pour leurs élèves;

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

De demander à la direction générale de réserver une somme maximale de 34 400 \$, à même le budget à être adopté pour les opérations 2016-2017, pour le déploiement dudit projet dans les trois nouvelles écoles ciblées;

Étant entendu que la décision d'offrir le projet aux élèves appartient à chaque école, c'est-à-dire à chaque conseil d'établissement;

Étant entendu que les parents devront participer au paiement des frais de transport en autobus scolaire, là où cela sera nécessaire, et selon des modalités à convenir.

Madame Isabelle Mainguy demande le vote.

Pour = 6

Contre = 3

Abstention = 0

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

CC129/15-16

13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la commissaire Johanne Minville propose la levée de l'assemblée à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

AUTRES SUJETS :

3.2 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

Aucune

5.1 Intervention des représentants du comité de parents

Aucune

12.1 Plan de gestion en matière résiduelle

Madame Isabelle Mainguy, commissaire, fait un retour sur certains évènements sportifs organisés par les écoles de la Commission scolaire lors desquels certains principes relatifs à la politique sur le développement durable n'auraient pas été respectés par les organisateurs.

Elle invite les directions à sensibiliser davantage leur personnel à la gestion des matières résiduelles.

Madame Mainguy dépose un document de l'entreprise d'économie sociale, Québec'ERE, qui offre ses services en matière d'éducation relative à l'environnement.

L'information sera partagée auprès des directions d'établissements.

DOCUMENTS REMIS :

3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions

6.4 Calendrier scolaire 2016-2017 – Formation générale aux adultes

6.5 Calendrier scolaire 2016-2017 – Formation professionnelle

10.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2019

10.2 Calendrier des rencontres des commissaires 2016-2017

12.1 Dépliant de Québec'ERE